

AFFAIRE N° 5. - Demande de délai supplémentaire (deux mois) présentée par la G.R.E.G. pour l'exécution de travaux de construction de la Mairie de Sainte-Clotilde

M^r Camille BOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° 382/A.C./GB en date du 15 Décembre 1965, le Gérant du Groupement Réunionnais d'Entreprises sollicite un délai supplémentaire de deux mois pour les travaux de construction de la Mairie de Sainte-Clotilde, motif pris de ce que des pluies anormales pendant les mois de Mars, Avril et Mai derniers en ont retardé l'exécution.

De plus, des travaux supplémentaires d'électricité ont été demandés à l'Entreprise.

L'Architecte a émis un avis favorable.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint Denis le 26/4/66
P/Le Président absent en mission
Le Secrétaire Général
Signé: Cluchard